



PRÉFET DE LA MOSELLE

CABINET DU PRÉFET

SERVICE INTERMINISTÉRIEL
DES AFFAIRES CIVILES ET ÉCONOMIQUES
DE DÉFENSE ET DE LA PROTECTION CIVILE

Affaire suivie par : Mme Nicole COTTENS

Tél : 03 87 34 87 81
Fax : 03 87 34 87 84
Mél : nicole.cottens@moselle.gouv.fr

RÉF N° 303 / SIACEDPC / NC

Le Préfet de la Moselle

à

Mesdames et Messieurs les Maires
des communes de la Moselle

*en communication à
Mesdames et Messieurs
les Sous-Préfets d'arrondissement*

Metz, le 17 Mai 2016

SIGNALÉ

Objet : Campagne nationale 2016 de prévention
des défenestrations accidentelles d'enfants

Référence : Circulaire interministérielle DGSCGC/DSP/SDSIAS/BRIRC n° 81 du 15 avril 2016

Chaque année, en France, les chutes accidentelles de grande hauteur, plus communément appelées "défenestrations" font plusieurs centaines de victimes, en particulier chez les enfants de moins de 10 ans.

Selon l'enquête 2013 de l'Institut national de veille sanitaire (InVS) publiée en mars 2014, il s'agit surtout

- d'enfants de moins de 6 ans (62 %) ;
- majoritairement des garçons (70 %).

Lors de ces accidents, l'ouverture disposait d'une protection dans 49 % des cas.

- et dans 50 % des cas, un meuble se trouvait sous l'ouvrant ;
- et un adulte était présent dans le logement dans 82 % des chutes.

Ces accidents ont principalement lieu au printemps et en été, notamment pendant les heures de préparation des repas.

Afin de faire évoluer les comportements, les ministères chargés de la santé et de la sécurité civile ont confié à l'institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) l'organisation d'une campagne nationale de prévention des défenestrations accidentelles d'enfants, dont l'objectif est la sensibilisation du grand public sur le risque de défenestration des jeunes enfants et sur les mesures élémentaires de protection à prendre pour les prévenir.

1. concernant les actions d'information et de sensibilisation

- Le choix d'un message exclusivement visuel a été retenu afin qu'il soit compréhensible par l'ensemble de la population et accessible à un public en difficulté de lecture : la campagne 2016 de prévention des défenestrations reposera donc sur un jeu de deux affiches sur le thème "fenêtre ouverte = danger" illustrant chacune un enfant tentant d'atteindre une fenêtre ouverte et dont l'image est barrée d'une croix rouge, symbole de l'interdiction.
- Les différentes affiches sont téléchargeables sur le site de l'INPES :

<http://www.inpes.sante.fr/CFESBases/catalogue/detaildoc.asp>



2. concernant sa mise en œuvre dans votre commune

Afin d'assurer l'appropriation des consignes de prévention par les parents et éducateurs, je vous recommande

- **de relayer le message de prévention**
 - dans la prochaine édition du bulletin d'information communale
 - et sur le site internet de la mairie
- **d'assurer l'affichage des supports de communication dans les différents lieux fréquentés par les familles de jeunes enfants** : pharmacie, cabinet médical, cabinet infirmier, crèche ou halte-garderie, centre communal d'action sociale, établissement de loisirs, ...

Je vous remercie de votre implication dans cette campagne de santé publique et de sécurité civile, qui ne trouvera sa pleine efficacité que dans l'engagement de tous les acteurs.

Pour le Préfet ,
La Sous-Préfète, Directrice de Cabinet,

Elise BAS